



PRÉFET DES ARDENNES
 Liberté
 Égalité
 Fraternité
 Direction
 départementale
 des territoires

**Plan de Prévention du
 Risque inondation
 Agglomération Rethéloise**
**Cartographie réglementaire
 Commune de Sault-lès-Rethel
 Planche n°2**

- Légende**
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
 - Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
 - Zone naturelle
 - Zone arrière digue
 - Cote de crue centennale
 - Sens d'écoulement de l'Aisne
 - AB Section cadastrale

Vu pour être annexé à mon arrêté
 N° 2022 - 08 Du 15/02/2022
 A Charleville-Mézières, le 15/02/2022
 Le préfet des Ardennes

 Alain BUROQUET